

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 15/06/2023

Heure de début de séance : 17h30

Heure de fin de séance : 20h45

	<i>NOM Prénom</i>	<i>Qualité</i>
<i>Président de séance</i>	Monsieur NOEL Patrick	Proviseur
<i>Secrétaire de séance</i>	Madame JANY Florence	Professeur

Nombre de membres présents : Lycée : 14 Quorum : 14
Collège : 14 Quorum : 13

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de L'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
0	Introduction	1	
I	Affaires financières	2	
II	Mise en place des divers Conseils et Commissions		
III	Bilans pédagogique, sportif, vie scolaire, CDI, travaux, Perle Cerdane.	2	
IV	Transports scolaires et reports des cours		
V	Conventions	1	
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H, Sectorisation, bilan rentrée.	2	
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie scolaire / Projet culturels et scientifiques / Santé et prévention/ Questions diverses		
IX	Formation continue. GRETA		
X	Associations en milieu scolaire		
XI	Voyages scolaires		
XII	Questions diverses	3	
	TOTAL	11	

Le 17 juin 2023

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du Secrétaire de séance</i>
	

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 15 juin 2023

- *N° de séance* : 05

Chapitre : 0 *Nature* : Introduction

Début de séance : 17h30

14 votants au lycée et 14 votants au collège – Quorum atteint.

Secrétaire de séance : Florence JANY, représentante élue des enseignants au lycée et Amandine CHAUMES, adjointe gestionnaire pour les conventions, projets et questions financières.

Ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu du 17 avril 2023
 - Point sur les effectifs et la DGH 2023 2024
 - Attribution des IMP
 - Bilan CDI
 - Bilan sections sportives et pôles
 - Prévision des voyages et sorties scolaires 2023 2024
 - Conventions
 - Questions financières
 - Questions diverses (celles-ci devront être déposées au bureau de M. le Proviseur 48 h avant le Conseil)
-

- **Adoption du compte-rendu du 17 avril 2023**
Unanimité au collège ; unanimité au lycée

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 15 juin 2023

- *N° de séance* : 05

Chapitre : *I* *Nature :* Affaires financières

- **Questions financières :**

- Voyages scolaires :

Lycée :

Andorre : cf. bilan financier (104 euros/famille) Vote :
unanimité.

Théâtre l'Archipel : cf. bilan financier (8 euros/famille) Vote :
unanimité.

- Remises gracieuses :

Pour le collège et le lycée : le CA fixe un seuil de poursuite de 60 euros à partir duquel le CE reçoit délégation pour émettre une remise gracieuse en cas d'irrecouvrabilité de la créance. La créance devra être égale ou inférieure à ce seuil.

Lycée : unanimité

Collège : unanimité.

- Décision Budgétaire Modificative soumise au vote :

Sur le rapport du CE le CA valide la DBM de prélèvement sur le fonds de Roulement de 351500 euros.

Il s'agit d'un prélèvement de sécurité au regard de la forte augmentation concernant l'électricité. Le KWH est à 0.31 contre 0.26 l'année dernière.

250 000 euros sont donc prélevés pour faire face à cette augmentation. 450 000 euros pour le fuel.

Le reste pour diverses dépenses dont 16 000 euros qui étaient retombés dans le FDR l'année dernière pour le remplacement

des fenêtres des bureaux de la PSY EN et de l'AS (l'entreprise n'ayant pas eu le temps de faire les travaux en 2022).

Autres travaux prévus pour 19000 euros : les communs des appartements de fonction (escaliers et couloirs) ;

10 000 euros pour les travaux d'entretien, 2000 euros pour les équipements des ARL (le but étant d'avoir une réserve de vêtements et d'équipement), 3000 euros pour le crédit réception (voir PJ).

Pour rappel, environ 70% des dépenses en viabilisation sont facturées au CREPS et retombent donc dans le fonds de roulement en fin d'année.

Lycée : unanimité.

- Mme Chaumès, adjointe-gestionnaire anticipe un nouveau prélèvement en novembre prochain : VIABILISATION et Location des installations sportives : le lycée ne touchera pas de subvention exceptionnelle cette année pour la location des installations sportives. Par contre dès 2024 : la location des installations sportives est intégrée dans la dotation de fonctionnement.
- Affectation des logements de fonction modifiée :
En prévision des travaux dans l'ancien internat, l'appartement 8 est attribué à l'infirmier qui occupait l'appartement 18, ce à compter du 1er septembre 2023. L'appartement 18 est quant à lui attribué à la même date au responsable des ARL.
Précision de Madame Chaumès, il est en effet impératif de conserver ce logement de fonction pour le 2nd infirmier du lycée car ils font une nuit sur deux.

Lycée : adoption à l'unanimité.

- COP :
Renouvellement de la COP de Madame Bernole du 1/09/23 au 31/08/24. Loyer CC : 410 euros

Lycée : unanimité.

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 15 juin 2023

- *N° de séance* : 05

Chapitre : **III** *Nature :* Bilans pédagogique, sportif, vie scolaire, CDI, travaux, Perle Cerdagne.

- **Bilan annuel :**

- Evénements marquants avec la livraison de l'internat. Certaines malfaçons ont posé des problèmes. L'adaptation a été difficile. Les travaux sur l'ancien internat devaient commencer à l'automne mais sont repoussés au printemps, pour des raisons de météo aussi (pas de démolition l'hiver).
- En lien avec la Région, le CREPS, l'Etat, des avancées en termes de gouvernance pour le site. Comités stratégiques intermédiaires avec les représentants du collège, lycée, STAPS, Région, Département. Un comité intermédiaire technique est fixé le 28 juin 2023 pour essayer de tendre vers un projet de site équilibré. Objectif déclaré de scolariser en priorité les élèves du secteur. Création d'un projet immobilier concerté et d'un projet d'accès et de mobilité décidé ensemble.
- La Région travaille à des solutions financières et de mutualisation en lien avec le Lycée et le CREPS. Par exemple, la viabilisation sera toujours facturée mais pas le coût des chambres et de la restauration l'été. Il y aura des compensations par rapport à la location des installations sportives aussi.
- Avancée sur le passage à la Cité scolaire ;
- 100% au BIA avec des élèves qui sont recrutés dans une école nationale ;
- Tous les clubs, ERASMUS, un pôle linguistique se développe dans l'établissement.
- Pages Facebook, réseaux sociaux : Mme Jany, référente numérique explique que la communication via Facebook est plus simple pour valoriser les projets et actions menés avec les élèves. Cependant les pages Facebook créées par les enseignants, qui facilitent le partage via le compte Facebook de l'établissement, géré par Antonin HUG, doivent être déclarées dans le registre de la protection des données afin que le chef d'établissement soit

informé. Dans le cas contraire, les enseignants sont seuls responsables en cas de problème.

- M. Noel félicite l'association des parents d'élèves : 2000€ récoltés pour le Loto. En début d'année prochaine, du mobilier sera notamment acheté pour le confort des collégiens et des lycéens à la cafétéria.

- **Bilan CDI**

Mme Jany résume le bilan des actions menées par les professeurs documentalistes pendant l'année scolaire (Cf. document joint).

M. Noel insiste sur le fait que le fonctionnement du CDI n'est pas aussi dynamique dans tous les établissements. Mme Jany, animatrice du réseau des professeurs documentalistes de Prades, explique qu'effectivement ce n'est pas partout pareil mais qu'être soutenu par l'équipe de direction pour tous les projets menés y est pour beaucoup aussi.

- **Bilan sections sportives et pôles**

14 sections sportives qui fonctionnent à peu près de la même façon : convention signée avec un club pour le fonctionnement avec un cahier des charges et un bilan.

Exception pour le ski : convention signée avec le comité départemental du ski.

En cas de problème, le chef d'établissement s'adresse au club ou à la fédération concernée pour les pôles.

A ce jour, les bilans sont positifs.

Le « Pôle » VTT a été renouvelé avec une autre convention. Le montage financier n'était visiblement pas bien ficelé. Un nouveau recrutement de 7 élèves dans un autre cadre, un centre d'entraînement et de formation (CEF, ce n'était déjà pas un pôle) pour accéder au très haut niveau dans le cyclisme. Nouvel entraîneur. Il devait aussi y avoir des élèves du secteur qui seraient formés localement avec le développement d'un club de VTT. Le CREPS a demandé à être accompagné par la Fédération de cyclisme pour le redémarrage. Une section pourrait aussi être créée si un club se forme.

- **Prévision des voyages et sorties scolaires 2023 2024**

M. Michaud et M. Noel pensent qu'il faudrait une programmation des voyages pour que certains élèves ne soient pas concernés par plusieurs voyages. M. Michaud indique qu'il faudra organiser un conseil pédagogique sur ce thème.

Mme Corrochano explique que les élèves sportifs ne peuvent pas participer aux voyages. Mme Chaumes précise que pour les sportifs, elle mettrait un veto au vu des sommes engagées au cas où il y aurait une annulation pour compétition de dernière minute ou autre événement en lien avec le sport.

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 15 juin 2023

- *N° de séance* : 05

Chapitre : *V* Nature : Conventions

- **Conventions :**

Collège et Lycée :

- Convention relative à l'utilisation et l'animation du gymnase de plein air de Font-Romeu : cette structure est mise à disposition par la mairie de Font-Romeu à titre gratuit. La convention est signée pour une durée de 5 ans.
Vote à l'unanimité pour le collège et le lycée.
- ADACEA : comme chaque année fin août, le lycée met à disposition des salles pour l'ADACEA (stage de musiciens) fin août.
Le CA du lycée adopte à l'unanimité cette convention (tarif location 300 euros).
- Erreur de forme lors du précédent CA (acte transmissible alors qu'il fallait rédiger un acte non transmissible) : convention MDL : le CA autorise le CE à accorder de manière ponctuelle et exceptionnelle une subvention de 1800 euros à la MDL.
Lycée : unanimité.

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 15 juin 2023

- *N° de séance* : 05

Chapitre : VI **Nature** : Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., Sectorisations, bilan rentrée)

- **Point sur les effectifs et la DGH 2023 2024**

Collège :

89 élèves en 6ème (+8 dérogations d'élèves de Bourg-Madame qui devraient être refusés) : 3 classes

89 élèves en 5ème : 3 classes

95 élèves de 4ème : 4 classes

97 élèves de 3ème : 4 classes

Problème de salles de classe, on ne peut pas accepter une nouvelle classe physiquement. 8 élèves de Bourg-Madame ont donné des adresses sur le secteur de Font-Romeu.

A Bourg-Madame, la prévision était à 98, ils sont maintenant à 90.

Il est difficile de travailler avec le collège de Bourg-Madame, c'est dommage de ne pas pouvoir anticiper ces problèmes de dérogations. Il y a un vivier pour 7 classes sur le territoire et non pour 8.

Certains élèves de 6ème qui arriveront tardivement sur le secteur devront aller à Bourg-Madame car il n'y aura plus de place à Font-Romeu.

Lycée :

108 élèves de terminale: 4 classes. Moins d'élèves à cause de la déperdition de 1ère.

24 en TSTMG

12 en 1ère STMG, section en danger. Mme Lleres pense qu'il y aura des passerelles dès les premiers mois parce que les profils envoyés en première générale vont avoir très vite de grosses difficultés.

163 élèves en 2de : 32 élèves environ sur 5 classes

3ème PPM : 18 prévus mais l'affectation n'est pas encore faite pour le lycée professionnel.

2MRC : 16 en premier vœu

1MA : 12 en 1^{er} vœu

TMA : 16 en 1^{er} vœu

Postes d'enseignants : hormis la technologie et le management en STMG ont été affectés mais les contractuels actuels se maintiennent.

- **Attribution des IMP (indemnités pour missions particulières)**

M. Noel voudrait que son successeur s'occupe de la répartition des IMP et de la mise en place du Pacte. Le travail se fera à la pré-rentrée.

Le Pacte : ce sont des moyens supplémentaires qui ne se substituent pas aux IMP. 60 pactes proposés sur l'établissement qui correspondent à 1 HSA ou 1 IMP. Dans le pacte, les heures de remplacement court seront comptées doubles : le temps de préparation est compté. Pour un Pacte « remplacement », l'enseignant s'engage à effectuer 18 heures dans l'année. Tout dépend de comment le Pacte sera appliqué dans l'établissement. La souplesse de l'établissement fait que les enseignants pourront aussi effectuer ces remplacements l'année suivante ou différemment, s'il s'est engagé.

2^{ème} Pacte « mission annuelle » : par exemple M. Gosset et Mme Josende qui lanceront la 3^{ème} PPM défense ont travaillé en plus pour la créer, chercher des partenariats... Ils pourraient être rémunérés plus facilement avec ce Pacte.

3^{ème} Pacte « devoirs faits » : 36 heures mais 24 heures effectuées.

Pour M. Noel, c'est l'occasion de pouvoir rémunérer les enseignants qui font encore du bénévolat dans l'établissement.

Mme Fraisse explique que les enseignants travaillent déjà beaucoup y compris pour l'organisation de projets, en dehors des heures de cours. Ce Pacte laisserait penser que les enseignants ne font rien et ont encore du temps.

M. Figarol explique que c'est sûrement bien d'avoir des moyens supplémentaires mais en attendant, des postes ne sont pas créés et par exemple nous n'avons pas de poste de remplaçant (TZR) en anglais.

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 15 juin 2023

- *N° de séance* : 05

Chapitre : X II *Nature :* Questions diverses

- **Questions diverses**

Enseignants :

- *Signature obligatoire du Pacte pour les enseignants qui font du tutorat ?* Non.
- *Annonces micro qui ont été supprimées :* il y avait trop d'abus pendant les heures de cours. Elles n'ont jamais été supprimées pendant la pause méridienne et les récréations. Les surveillants se déplacent quand c'est possible.
- *Problématique des familles d'accueil : certains parents se plaignent que leur enfant est pris en section mais n'a pas de place à l'internat.*

Ce n'est pas le discours officiel de l'établissement. De plus, l'usage des familles d'accueil est impossible quand les classes sont pleines (6^{ème}, 5^{ème}, 1^{ère}). L'explication est donnée aux familles par le secrétariat et le dossier d'inscription n'est pas distribué. D'après M. Noel, globalement, ça ne fonctionne pas. En équitation, comme il faut un effectif minimum, il est parfois autorisé l'usage de la famille d'accueil.
- *Ouverture de filières professionnelles :* coordonnateur réseau des lycées, M. Noel, s'occupe de piloter la carte des formations sur le département et de faire des propositions. Ensuite, c'est la Région qui décide car elle finance. Relations avec Pôle emploi et les acteurs locaux. A Font-Romeu, il y a une proposition de Bac Pro Sécurité dès que nous aurons les salles, d'ici à 5 ans. Font-Romeu est positionné. Nous n'avons pas le vivier pour ouvrir 3 sections professionnelles sur le territoire, d'autant que nous n'avons pas d'internat. Un BTS a été proposé aussi mais pas de réflexion pour l'instant sur la spécialité. En comité stratégique, il a été acté une création d'une filière professionnelle et d'un BTS.

- *Inquiétude sur le devenir de la section MRC/MA : en fonction de Mme Baro, spécialiste de l'accueil. Sinon, ce sera une dominante commerciale. Un responsable de bureau des entreprises sera créé pour coordonner le lien avec les entreprises pour les stages : ouverture d'un demi-poste. Dossier suivi de près par la direction.*

- *Motion des enseignants sur le Pacte :
Nous, représentant-es des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du Collège et Lycée de Font-Romeu, dénonçons la mise en place du pacte, destiné à pallier les défaillances de l'État en matière de remplacement. Nous dénonçons le discours mensonger du président de la République : toutes les absences ne seront pas systématiquement remplacées à la rentrée grâce au pacte. C'est un leurre pour les parents d'élèves et l'opinion publique qui traduit une grande méconnaissance de nos établissements et un profond mépris pour la dimension pédagogique de nos métiers : comme si un remplacement pouvait s'improviser au pied levé.
Ce n'est en rien, non plus, une revalorisation pour les enseignant-es, CPE et PsyEN. Ils ont perdu plus de 20% de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années et ce qui leur est proposé c'est de travailler plus.
Ce pacte va induire entre les collègues des concurrences, alors que nous avons besoin de collectifs de travail pour travailler à la réussite de nos élèves.
Ce pacte va aggraver les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Les chiffres sont pourtant éloquents : les hommes prennent plus d'HSA et d'IMP et sont mieux rémunérés parfois pour la même mission. Et face à ces inégalités bien réelles, alimentées par les primes et les missions supplémentaires, quelle est la réponse du Ministère ? Mettre en place un pacte qui renforce l'usage des primes et des missions supplémentaires.
Le pacte va désorganiser les établissements et mettre en péril certains dispositifs et certaines missions existantes. Il vise à mettre en place des réformes qui donnent à l'école une orientation contraire à ses missions , notamment par la seule perspective d'adaptation des élèves au monde du travail, dont le symbole est la réforme du lycée professionnel appuyée par le pacte LP. L'école publique, laïque, a une mission émancipatrice bien plus ambitieuse avec un accès à une culture commune pour toutes et tous.
Pour toutes ces raisons, nous représentant-es des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du Collège et Lycée de Font-Romeu, exigeons l'abandon du pacte.*

Parents d'élèves :

- *Qui est responsable des élèves avant le départ des bus ?*
L'établissement est responsable seulement des élèves qui ne sont pas DP libre (signature des parents pour ce statut). Pour les parents, le discours n'était pas clair. Or, quand les élèves n'ont plus cours, ils doivent quitter l'établissement s'ils sont DP libres. S'ils restent en étude ou au CDI, ils sont notés comme présents dans l'établissement et sont sous la responsabilité de l'établissement.

- *Problème de la carte de bus, 90€ cette année pour les élèves qui sont à moins de 3 kilomètres.* M. Noel fera remonter ce problème à la Région. Mme Chaumes explique que le fonds social peut être activé si les familles ont des difficultés financières liées au prix du transport, si une solution n'est pas proposée par la Région.

- *Ski : obligation financière, pour rester en section. C'est un investissement financier entre 7000 et 8000€ pour adhérer au groupe des U16 et U18 avec les stages, équipements, entraînement. C'est une section sportive d'excellence. Que se passe-t-il si une famille n'a pas les moyens ? Par convention, l'élève doit quitter la section.*
Malheureusement être en section, ça a un coût, et il n'y a pas de solution si la famille ne peut pas payer.

M. Noel conclut son dernier CA puisqu'il quittera ses fonctions en fin d'année scolaire : il est très satisfait des six ans passés dans une dynamique constructive, avec une réelle compréhension de la part de tous. Certaines situations ont été compliquées comme pour la gestion du COVID, mais il remercie tous les membres du Conseil d'administration et de la communauté éducative pour leur travail.

Séance levée à 20h45.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2023
sous la présidence de : P. NOEL

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement : NOEL Patrick		X		
- Principal Adjoint: MICHAUD Marc		X		
- Gestionnaire : CHAUMES Amandine		X		
- Conseiller Principal d'Education : BEGUE André		X		
PERSONNALITES				
-de la collectivité de rattachement :		X		
1-JARYCKI Eliane				
2-BARAILLE Julien			X	
- de la commune siège :				X
1 –PONSA Serge				
2 –				
- groupe de communes :				
1 –				
- qualifiées :			X	
1 – ALVAREZ Jacques				
2 –				
-membre consultant :				X
ROMANI Stéphane, agent comptable				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – CULLELL Hélène		X		
2 – VAZIA Dorothée			X	
3 – JANY Florence		X		
4 – FIGAROL Thomas		X		
5 – LLERES Aurélie		X		
6 – RANAIVO Eve			X	
7 –				
Suppléants				
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 – KRUGEL Alain		X		
2 – HULEWICZ Florence		X		
3 – GLIZE Fabienne				X
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
-parents 1 – PLANA Céline		X		
2 – CASADO Eduardo				X
3 – PALISSIER Marion			X	
4 – TONETTI Angélique		X		
5 – ORTIZ Thomas			X	
Suppléants				
-élèves 1 – CLEMENCE Mila			X	
2 – PLATEL LAGARDE Clément			X	
3 – SANCHEZ Alba			X	
4 – BRAGULAT Antonio			X	
5 – CARLE Romain			X	
Suppléants				

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15 JUIN 2023

Sous la présidence de : P.NOEL

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement : NOEL Patrick		X		
- Adjointe : MICHAUD Marc		X		
- Gestionnaire : CHAUMES Amandine		X		
- Conseiller Principal d'Education : GRAU Nadine		X		
PERSONNALITES				
- <i>de la collectivité de rattachement :</i>				
- <i>M. GARCIA Michel</i>			X	
- <i>Mme VIVES Aude</i>			X	
- <i>de la commune siège :</i>	1 – BLANCHARD Catherine		X	
- <i>groupe de communes :</i>	1 -			
- <i>qualifiées :</i>	1 – LE BELLEC Antoine			X
	2 –			
MEMBRE CONSULTANT. A.Compt	1 – ROMANI Stéphane		X	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- <i>au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</i> (6)				
- HALLIER Manuella		X		
- FRAISSE Isabelle		X		
- MOHAMED Elian		X		
- BEJAUD Sophie		X		
- CORROCHANO Emilie		X		
- ABRATE Laetitia		X		
Suppléants				
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES (6)				
- <i>parents</i>	GABRIEL Anaïs		X	
	FABBRIS Florence		X	
	SAOUT Dominique	X		
	FOURCADE Anne	X		
	PEREIRA DE BASTOS Isabel	X		
	ZIEGLER Valérie	X		
Suppléants				
- <i>élèves</i>	ARIS MARGAIL Elisa		X	
	MAGGIA ASMAKER Robinson		X	
Suppléants				